

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE174

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 2, substituer à la deuxième occurrence de l’année :

« 2050 »,

l’année :

« 2045 ».

II. – À la fin du même alinéa, substituer à la dernière occurrence de la date :

« 2050 »,

la date :

« 2045 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à avancer à l’année 2045 l’atteinte de la neutralité carbone.